

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



N° 07-2026-47

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 9 juillet 2026

Convocation du : 2 juillet 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

URBANISME - FONCIER : Autorisation donnée à Madame le Maire de signer les conventions de servitude entre la commune et ENEDIS

Présents : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, Mme Annick PANTEL, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, Mme Valérie BERGER, Mme Catherine BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, Mme Céline BAESEN, Mme Elisabeth BOUCHARLAT, Mme Ludivine BUCILLIAT, Mme Marie Gabrielle CHAUTARD, M. Pierre-Yves GARIC, M. Charles JEAN-LOUIS, Mme Sylvie MARTINON COCHARD, M. Thierry MERESSE, M. Jacki PRAT, M. Xavier RADVAY, Mme Laëtitia RAPPET, M. Vincent VIANI.

Représentés :

Mme Sylvie CAILLET donne procuration à Mme Caroline TERRIER

M. Jean-Pierre COTTAZ donne procuration à Mme Annick PANTEL
M. Christian FONTAINE donne procuration à Mme Anne LE GUYADER

Absents : M. Jean-Marc CURTET

Secrétaire de séance :

M. Vincent VIANI

ENEDIS sollicite régulièrement la commune de Beynost afin de réaliser des travaux de modernisation et de rénovation des réseaux électriques sur le domaine public de la commune.

Madame le Maire ne disposant pas de délégation lui permettant de donner son accord pour l'exécution de ces travaux, le conseil municipal est sollicité à cet effet pour donner pouvoir à Madame le Maire de signer les conventions de servitudes entre ENEDIS et la commune. Rendu-compte de l'exercice de cette délégation sera fait à chaque conseil lorsqu'une convention aura été signée.

DELIBERE

Vu la délibération N° 03-2026-19 du 20 mars 2026 relative à l'attribution des délégations du conseil municipal au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de délibérer pour donner pouvoir au Maire de signer des conventions de servitude avec ENEDIS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	28	
Pour	28	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme An- nie MACIOCIA, Mme Annick PANTEL, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, Mme Valérie BERGER, Mme Catherine BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Céline BAESEN, Mme Elisabeth BOUCHARLAT, Mme Ludivine BUCILLIAT, Mme Marie Gabrielle CHAUTARD, M. Christian FONTAINE, M. Pierre-Yves GARIC, M. Charles JEAN-LOUIS, Mme Sylvie MARTINON COCHARD, M. Thierry MERESSE, M. Jacki PRAT, M. Xavier RADVAY, Mme Laëtitia RAPPET, M. Vincent VIANI
Contre		
Abstention		

NPPV

DECISION

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document utile, dont les conventions de servitudes à intervenir, permettant à la société ENEDIS de réaliser sur le domaine public ou parcelles communales, tous types de travaux sur les réseaux électriques.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Caroline TERRIER,
Maire de Beynost